

## Dépêche AEF : Les 55 nouvelles antennes du Cnam en villes moyennes "renforcent la politique de territorialisation de l'ESR" (F. Vidal)

9-12 minutes

Le Cnam a dévoilé, le 26 septembre 2019, la liste des 55 villes moyennes lauréates de son appel à manifestation d'intérêt "Au cœur des territoires" ([lire sur AEF info](#)), lui-même lancé dans le cadre d'un partenariat avec le programme national "Action cœur de ville" ([lire sur AEF info](#)). Celles-ci accueilleront de nouveaux centres du Cnam, soit "une soixantaine de formations, à distance, en présentiel, en formation initiale et en formation continue", explique Olivier Faron, administrateur général. Pour Frédérique Vidal, cette action "renforce la politique de territorialisation de l'ESR".



Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Olivier Faron, administrateur général du Cnam, et

Muriel Pénicaud, ministre du Travail, le 26 septembre 2019. AEF

Alors que la crise des Gilets Jaunes a mis en lumière, depuis fin 2018, les difficultés que traversent certains territoires français – cette "France périphérique, par opposition aux métropoles, où l'accès à l'activité économique et au développement est problématique", rappelle Frédérique Vidal – le Cnam a dévoilé, jeudi 26 septembre 2019, le résultat de son appel à manifestation d'intérêt "Au cœur des territoires" lancé en janvier : il s'agit des 55 villes moyennes retenues lors de cette "première vague". Elle sera suivie d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour atteindre l'objectif de 100 villes d'ici l'été prochain, précise Olivier Faron, administrateur général du Cnam.

Ces 55 villes, dont voici la liste ci-dessous, font toutes partie du programme national "Action Cœur de ville", porté par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, qui accompagne au total 222 communes. Elles accueilleront à partir de cette année un nouveau centre du Cnam, qui y délivrera des formations en fonction des besoins locaux. Au total, ce sont "une soixantaine de formations, à distance, en présentiel, en formation initiale et en formation continue" qui seront implantées dans ces villes moyennes.

### **les 55 Villes lauréates du programme "au cœur des territoires" du cnam**

- Auvergne-Rhône-Alpes : Aurillac, Montélimar et Roanne
- Bourgogne-Franche-Comté : Chalon-sur-Saône, Nevers et Vesoul
- Bretagne : Fougères, Morlaix, Quimper et Saint-Brieuc
- Centre-Val de Loire : Bourges et Vierzon
- Corse : Bastia
- Grand Est : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Chaumont, Colmar, Épinal, Lunéville, Saint-Avold, Saint-Dié-des-Vosges, Saint-Dizier, Saint-Louis, Saverne, Thionville, Troyes, Verdun et Vittel

- Guadeloupe : Basse-Terre
- Guyane : Saint-Laurent-du-Maroni
- Hauts-de-France : Beauvais, Château-Thierry et Maubeuge
- Île-de-France : Coulommiers, Montereau-Fault-Yonne et Les Mureaux
- Mayotte : Mamoudzou
- Normandie : Cherbourg-en-Cotentin, Dieppe et Saint-Lô
- Nouvelle Aquitaine : Cognac, Marmande et Niort
- Occitanie : Alès, Montauban et Sète
- Pays de la Loire : Chateaubriant-Derval, La Roche-sur-Yon et Saumur
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : Brignoles, Grasse et Manosque
- La Réunion : Le Port et Saint-Joseph
- Collectivité de Saint-Martin : Saint-Martin

Ces nouveaux centres du Cnam "ont vocation à réunir organisations professionnelles, entreprises, entités de formations, universités, grandes écoles ou encore organismes de recrutement", précise aussi Olivier Faron. L'université de Caen ou celle de Cergy-Pontoise devraient par exemple ouvrir des centres avec le Cnam, "et nous avons aussi des projets avec des écoles", indique-t-il sans préciser lesquelles. "Entre Vesoul, Romorantin et Shanghai, je préfère nettement Vesoul et Romorantin", ajoute l'ancien directeur de l'ENS Lyon.

quelles formations seront proposées ?

Le premier de ces nouveaux centres a été inauguré le 13 septembre à Chaumont (Haute-Marne), et propose trois formations : un diplôme d'établissement à bac+1 en informatique et numérique, un certificat de compétence "analyste en cybersécurité", et une licence générale "commerce, vente et marketing". Le 1er octobre, c'est le centre de Chalon-sur-Saône qui ouvrira la première année d'une nouvelle licence informatique.

"Dans trois ans, cette formation sera accueillie dans un nouveau bâtiment réhabilité pour cela, avec l'UIMM", précise Sébastien Martin, président de la communauté d'agglomération du Grand Chalon et vice-président de l'Assemblée des communautés de France.

"La crise de 2008 nous a insidieusement frappés : elle a détruit des emplois en France, mais pas dans les grandes métropoles qui ont continué à en créer ; nos territoires ont alors perdu en compétences et en qualifications. Nous devons mettre le paquet sur la formation et l'enseignement supérieur, c'est essentiel dans nos villes de 20 000 à 100 000 habitants qui n'ont en général que quelques BTS, parfois un IUT ou des bac+2/3, mais rarement davantage."

En Nouvelle Aquitaine, Cognac, Marmande et Niort ont répondu à l'AMI du Cnam et ont été sélectionnées. "À Cognac, nous avons retenu 5 actions, dont l'ouverture d'une licence 'chef de projet touristique' en apprentissage", explique Jean-Sébastien Chantôme, directeur du centre Cnam Nouvelle Aquitaine. "À Niort, nous avons noté un fort taux de pression sur le BTS sanitaire et social (295 demandes pour 18 places), et nous avons donc décidé de développer un titre de 'chargé d'action sociale et professionnelle' en alternance. À Marmande, nous allons créer un centre pour la formation des actifs, hors temps de travail." Il ajoute que "Rochefort, Périgueux, Dax et Mont-de-Marsan travaillent toutes à des projets avec le Cnam". "Nous avons redécouvert des territoires où l'enseignement supérieur n'allait pas et avons été surpris de l'ampleur de l'écho suscité par le projet", ajoute Jean-Sébastien Chantôme.

f. vidal met en avant la stratégie de "territorialisation de l'ESR" de son ministère

"Depuis 2017, je construis un effort méthodique de territorialisation de l'ESR. Ce programme du Cnam le renforce", souligne Frédérique Vidal, ministre de l'ESRI, qui "s'est fait un point d'honneur à être présente" lors de cette annonce. "La

territorialisation de l'enseignement supérieur, en formation initiale, continue et tout au long de la vie, est une entreprise collective, portée par ce dispositif mais aussi par les Campus connectés ([lire sur AEF info](#)) ou la Digital academy. L'objectif est toujours de rapprocher la formation de tous ceux qui en ont besoin."

Interrogée sur l'absence de revendications relatives à l'enseignement supérieur dans le mouvement des Gilets Jaunes, la ministre répond que "ces demandes étaient de fait exprimées par le sentiment d'assignation à résidence". "Ce n'est pas formulé comme une demande de formation ou d'enseignement supérieur, mais on voit dans le succès de l'initiative Cœur de territoires qu'il y a une vraie attente", dit-elle, soulignant que l'enseignement supérieur était "un service public très particulier, qui permet à chacun de mieux vivre".

Un enseignement supérieur qui se révèle parfois trop peu dynamique dans les territoires concernés : "À Chalon-sur-Saône, qui est un territoire très industriel, nous voulions développer d'autres filières, comme le numérique", raconte ainsi Sébastien Martin. "Nous avons déjà l'Ensam, qui propose un bac+4/5 et un doctorat en réalité virtuelle, et nous avons donc décidé de développer tout le continuum de formation depuis bac+1, bac+2 et bac+3. Mais ouvrir une nouvelle filière universitaire nécessite une énergie et un temps énorme. Avec le Cnam, les choses vont un peu plus vite."

quel modèle économique pour que ces nouveaux centres soient pérennes ?

Encore faudra-t-il que ces 55 nouveaux centres du Cnam trouvent leur équilibre financier. Leur création est en partie financée par la Banque des territoires de la CDC dans le cadre du programme "Action cœur de ville", "programme partenarial d'investissement public [...] qui concourt aux projets locaux de revitalisation des centres-villes dans les villes moyennes françaises", doté d'une enveloppe de 5 Md€ sur cinq ans. Le Cnam a conventionné, le 1er avril 2019, avec le ministère de la Cohésion des territoires pour

s'inscrire dans ce programme. Cette convention, signée pour trois ans, permet aux villes concernées de "mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre" de leur projet avec le Cnam.

Mais Olivier Faron précise "n'avoir demandé aucune dotation publique pérenne pour ce programme". "Nous nous voulons soutenables : nous devons à terme trouver un modèle à l'équilibre, avec les ressources de l'alternance, du CPF, du PIC, etc." La Banque des territoires s'est ainsi engagée à "mener une étude avec le Cnam sur l'intérêt qu'il y aurait à créer une structure de portage commune pour pérenniser ces antennes avec un modèle économique soutenable", indique Michel-François Delannoy, directeur du programme "Action Cœur de Ville" à la Caisse des dépôts. "Il paraît impératif qu'au-delà des investissements classiques, nous ne perdions pas de vue que la revalorisation des territoires passe aussi par les compétences des hommes et des femmes qui y vivent", dit-il.

La Banque des territoires s'est aussi engagée à accompagner les maires et les responsables du Cnam en régions "en mobilisant ses ressources d'expertise et d'ingénierie (définition des projets, analyse des besoins de qualification, captation de ressources pour faire le marketing de l'offre, etc.)". Enfin, elle accompagnera aussi "un peu plus que les autres, sous forme d'amorçage, 10 sites pilotes qui seront choisis par le Cnam, et qui permettront de trouver un modèle économique ne reposant pas que sur les ressources publiques". "Il faudra innover et hybrider les ressources", promet Michel-François Delannoy.